

conseil municipal

délibération de la séance du 7 juillet 2009

Le mardi 07 juillet 2009, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du 28 mai 2009, effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

président : Jean-Paul BRET

présents :

adjoints :

M. Raymond Terracher, Mme Béatrice Vessiller, M. Prosper Kabalo, Mme Sonia Bove,
M. Gilbert-Luc Devinaz, Mme Dominique Balanche, Mme Chafia Tifra, M. Richard Llung,
Mme Samia Belaziz, M. Christian Vermeulin, Mme Dany Montois, M. Jean Berthinier,
Mme Sarah Sultan, M. Jean-Claude Ray, Mme Claire Le Franc

conseillers :

M. Mohamed Ali-Ahamada, Mme Farida Casoli, M. Movsès Nissanian, Mme Michèle Pédrini,
M. Jacky Albrand, M. Jean-Michel Jolion, M. Hector Bravo, Mme Marie-Neige Blanc,
M. Loïc Chabrier, Mme Myriam Gros-Izopet, Mme Aurélie Jollivet, Mme Caroline Lagarde,
Mme Anne Reveyrand, M. Olivier Baud, Mme Djamila Ghemri, Mme Laura Gandolfi,
M. Vincent Morland, Mme Samia Benelkadi, M. Marc Ambrogelly, M. Didier Vullierme,
Mme Valérie Darriau, Mme Chantal Roux, Mme Martine Maurice, M. Baptiste Dumas,
Mme Emmanuelle Haziza, M. Driss Aghazzaf, Mme Anne Didier, M. Régis Lacoste,
M. Richard Morales, Mme Patricia Chene-Courtois

excusés :

M. Raymond Terracher donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Mme Chantal Roux donne pouvoir à Mme Laura Gandolfi.
M. Samba Gueye donne pouvoir à Mme Dominique Balanche.
Mme Pascale Crozon donne pouvoir à Mme Sarah Sultan.
M. Bruno Bernard donne pouvoir à Mme Béatrice Vessiller.
Mme Yasmina Salhi donne pouvoir à M. Jean-Claude Ray.
M. Damien Berthilier donne pouvoir à Mme Marie-Neige Blanc.
M. Henry Chabert donne pouvoir à M. Régis Lacoste.
Mme Christine Dorne donne pouvoir à Mme Patricia Chene-Courtois.
M. Christian Montégu donne pouvoir à M. Richard Morales.

absents : conseillers :

M. Mohamed Mahamdi

L'assemblée désigne pour secrétaire de séance Mademoiselle Emmanuelle Haziza.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2009 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal dans sa séance du 31 mars 2008.

Délib-20090158

pièces jointes : 1 convention

Convention relative à la mise en place de permanences de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) à la Maison de Justice et du Droit de Villeurbanne

rapporteur : Jean Berthinier

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la création du réseau de 15 correspondants locaux en Rhône-Alpes, la HALDE a sollicité les partenaires de la Maison de Justice et Droit de Villeurbanne, dont la Ville, pour la mise en place d'un accueil de proximité en réponse aux enjeux de la lutte contre les discriminations.

Les permanences de la HALDE prennent part à la mission d'accueil, d'information juridique et d'orientation du public telles que définies dans la convention relative à l'organisation de la Maison de Justice et du Droit de Villeurbanne du 10 juin 2005.

L'organisation des permanences de la HALDE au sein de la Maison de Justice et du Droit de Villeurbanne, fait l'objet d'une convention entre la ville de Villeurbanne, le Tribunal de Grande Instance de Lyon, le Conseil Départemental d'Accès au Droit, et la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, sous forme d'avenant à la convention cadre du 10 juin 2005 (ci-joint l'avenant à la convention).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- d'approuver la convention relative à l'organisation des permanences de la HALDE à la Maison de Justice et du Droit de Villeurbanne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Jean-Paul BRET
Maire de Villeurbanne

Par délégation
Eric GRIGNARD
Directeur Général des services

affichée en mairie le 9 juillet 2009